



Refer to [page 5](#) for the English version of this Agreement.

Les présentes modalités s'appliquent à la transmission électronique, à votre attention, de documents liés à vos Produits et Services.

La Banque Laurentienne du Canada (la « **Banque** ») vous accorde le privilège d'utiliser les guichets automatiques bancaires, les terminaux de point de vente et tout autre équipement (individuellement et collectivement, le/les « **Guichet(s)** ») auxquels vous pouvez accéder avec votre Carte, avec ou sans NIP, à des fins de transaction. En contrepartie, vous confirmez avoir lu et compris les modalités de la présente entente et vous acceptez d'y être assujetti.

1. DÉFINITIONS :

Dans le cadre de la présente Entente, les termes et expressions qui suivent ont le sens qui leur est donné ci-dessous :

« **Carte** » désigne ma carte de débit dont la Banque demeure propriétaire, m'ayant été émise par la Banque afin de me permettre d'effectuer des transactions aux Guichets à l'aide d'un NIP ou, dans certains cas, sans un NIP, avec des fonctions de paiement sans contact, comme Flash Interac^{MD±};

« **Compte** » signifie tout compte de dépôt personnel que j'ai ouvert auprès de la Banque, et dont je suis le détenteur, seul ou avec d'autres personnes (« **Codétenteurs** »), ou celui pour lequel j'agis à titre de procureur, tuteur, curateur, conseiller, mandataire, liquidateur, fiduciaire ou tout autre administrateur de bien d'autrui (« **Représentants** »);

« **Entente** » désigne la présente entente relative à l'utilisation d'une carte de débit, telle qu'amendée, modifiée ou remplacée de temps à autre.

« **Flash Interac^{MD±}** » désigne une fonction de paiement sans contact ajoutée à ma Carte me permettant de faire des achats ou des transactions auprès de marchands au Canada qui ont un lecteur ayant la fonctionnalité de paiement sans NIP. Les transactions Flash Interac s'appliquent uniquement au paiement de produits et services.

« **je, ma, mes, mon** » désigne le titulaire de la Carte.

« **NIP** » indique le numéro d'identification personnel confidentiel de ma Carte.

« **Point de vente** » désigne un endroit où je peux acheter des biens ou services avec ma Carte à partir d'un Guichet, chez un marchand participant.

2. CONFIDENTIALITÉ DU NIP :

Je suis responsable de la garde de ma Carte et de mon NIP. Je m'engage à garder mon NIP confidentiel et à ne pas le révéler à qui que ce soit, y compris aux employés d'institutions financières, aux organismes d'application de la loi, ni même à mes amis proches ou à des membres de ma famille. Je dois notamment veiller à ne jamais inscrire mon NIP sur ma Carte ou sur un document facilement accessible (ex. : sur un document gardé dans un portefeuille ou dans un sac à main). Je m'engage à ne pas utiliser comme NIP une série de chiffres qui puisse être facilement découverte, ou devinée, notamment (mais non exclusivement) un NIP composé de tout ou d'une partie de mon nom, adresse, numéro de téléphone, date de naissance ou numéro d'assurance sociale ou ceux d'un être cher. Je vais utiliser ma main libre ou mon corps pour dissimuler mon NIP lorsque je le saisis aux Guichets.

Pour certaines transactions, je pourrai utiliser la fonction de paiement sans contact de ma Carte (le cas échéant) pour utiliser la fonction Flash Interac (qui peut être désactivée sur demande), mais j'aurai les mêmes droits et responsabilités en vertu de la présente Entente que si j'avais utilisé ma Carte avec mon NIP.

3. RETRAIT DES ÉQUIPEMENTS :

La Banque peut, à sa seule discrétion et sans préavis, retirer les Guichets ou une partie d'entre eux ou annuler l'usage des Guichets sans être tenue responsable des pertes ou dommages qui pourraient en résulter.

4. MODIFICATIONS À L'ENTENTE :

La Banque peut modifier, en tout temps, les modalités et les services couverts par la présente Entente en affichant les modifications en succursale, aux Guichets, sur son site Internet ou, lorsque je reçois un relevé, par avis écrit ou électronique. Une copie des modifications sera disponible en succursale. Si la Banque m'envoie un avis, elle l'enverra à l'adresse qui figure dans ses dossiers. Ces modifications entreront en vigueur dix (10) jours après le début de l'affichage ou de la date de l'avis. L'utilisation de ma Carte après la date d'effet d'une modification constitue un consentement de ma part aux modifications apportées à l'Entente GAB.

5. RÉSILIATION DE L'ENTENTE ET ANNULATION DE LA CARTE :

Je ne dois pas utiliser un Guichet avec ma Carte d'une manière frauduleuse ou illégale, ou de toute autre façon qui pourrait compromettre la sécurité, l'intégrité et l'efficacité des systèmes de la Banque. La Banque peut, sans préavis annuler l'usage de ma Carte ou réduire les avantages liés à celle-ci (ex : limite de retrait, limite de Carte débit, montant disponible sur dépôt, etc.) si je contreviens aux obligations prévues dans cette Entente ou dans la Demande de services financiers (telle qu'amendée, modifiée, mise à jour ou remplacée, de temps à autre). Dans les autres cas, la Banque peut retenir ou rappeler ma Carte ou résilier l'Entente en tout temps au moyen d'un avis écrit. Si cette Entente est résiliée, mes obligations se poursuivent jusqu'à ce qu'elles soient complètement honorées.

6. FRAIS :

Des frais peuvent s'appliquer lors de l'utilisation de ma Carte à un Guichet, tels que divulgués lors de l'adhésion et/ou dans le guide tarifaire « Mon Argent », et tels qu'indiqués en succursale ou sur le site web de la Banque. Je permets à la Banque de percevoir directement à partir de mon Compte les frais de service indiqués en succursale ou sur le site Web de la Banque pour l'utilisation de la Carte ou d'un Guichet. Les frais peuvent être modifiés à tout moment, moyennant un préavis.

7. REFUS D'HONORER :

Je dégage la Banque de toute responsabilité dans le cas où ma Carte ne serait pas honorée, quels que soient les motifs de refus du marchand à qui elle est présentée en paiement ou si ma Carte n'est pas acceptée par le Guichet. Cela comprend les cas d'annulation ou de désactivation temporaire de ma Carte ou de refus d'autorisation d'une transaction parce que la Banque a détecté des activités dans mon Compte ou une utilisation de ma Carte qui lui semblent inhabituelles.

8. INSTRUCTIONS :

Toute transaction effectuée à un Guichet sera portée au débit ou au crédit de mon Compte selon les instructions au moment de la transaction. Le relevé d'opération produit et délivré par le Guichet constitue mes instructions écrites.

9. HEURE DES TRANSACTIONS :

Toutes les transactions effectuées avant 20h45 sont inscrites le jour même. Les transactions effectuées à partir de 20h45 sont inscrites le jour suivant.

10. VÉRIFICATION :

L'utilisation de ma Carte et de mon NIP se fait sous réserve de la vérification et de l'acceptation par la Banque. Je reconnais que le contenu et le montant déposés dans une ou des enveloppes, tout dépôt utilisé pour effectuer une transaction ou tout montant déposé dans mon Compte à partir d'un Guichet est sujet à la vérification et à l'acceptation de la Banque.

11. PREUVE DES TRANSACTIONS :

Les relevés et les registres de la Banque portant sur les opérations d'un Guichet et sur la vérification du contenu des enveloppes insérées dans un Guichet ou de toute somme d'argent déposée dans mon Compte par l'entremise d'un Guichet feront preuve des transactions effectuées.

12. LIMITES :

La Banque pourrait fixer une ou plusieurs limites s'appliquant à l'utilisation de ma Carte. La Banque peut modifier toute limite, ou en établir de nouvelles, avec ou sans préavis. Certaines de ces limites sont des limites quotidiennes, notamment les suivantes :

- **Limite de retrait** : retrait maximal de fonds que je peux retirer au Guichet, par jour. Je ne peux retirer d'un Guichet par jour plus que la limite de montant établi par la Banque.
- **Limite de carte débit** : montant maximal d'achats que je peux réaliser à un Point de vente au moyen de ma Carte. Je ne peux faire des achats quotidiens qui excèdent la limite de montant établi par la Banque. La limite de carte débit inclut la limite Flash *Interac*^{MD±}.
- **Limite Flash *Interac*^{MD±}** : montant maximal d'achats par transaction que je peux réaliser avec la fonction de paiement sans contact Flash *Interac*. Je ne peux faire des achats avec cette fonctionnalité qui excèdent la limite de montant établi par la Banque. Pour fins de sécurité, lorsque la limite Flash *Interac*^{MD±} est atteinte, la Banque me demandera d'insérer ou de glisser ma Carte et d'entrer mon NIP pour effectuer la transaction. Une fois la transaction complétée, le décompte de paiement de produits et services avec Flash *Interac*^{MD±} sera réinitialisé. De plus, la limite de carte débit ci-dessus inclut la limite Flash *Interac*^{MD±} de sorte que même si un achat est moindre que la limite Flash *Interac*^{MD±}, la transaction ne sera pas permise si la limite de carte débit est atteinte.
- Limite de virements effectués à partir de mon Compte ou de l'utilisation de ma Carte au cours d'une même journée.

La Banque m'indiquera quelles sont les limites initiales relativement à ma Limite de retrait, ma Limite de carte débit et ma Limite Flash *Interac*^{MD±}. À ma demande et dans la mesure du possible, la Banque m'autorisera à choisir les limites qui répondent le mieux à mes besoins, dans les limites qu'elle fixera elle-même.

13. RETRAITS AVANT VÉRIFICATION :

Tout montant déposé à mon Compte ne peut être retiré avant qu'il n'ait été vérifié par la Banque, à l'exception du « Montant disponible sur dépôt » indiqué par la Banque. Je peux retirer, avant vérification, le moins élevé du montant du dépôt ou du « Montant disponible sur dépôt ».

14. POLITIQUE DE RETENUE DE FONDS :

J'accepte que la Banque procède à la retenue des fonds de tout effet de commerce, chèque ou montant déposés dans mon Compte conformément à la Politique de retenue de fonds de la Banque, laquelle est disponible dans le pamphlet « Mon Argent ». Dans certains cas, le chèque, le montant ou l'effet de commerce pourrait être détenu plus longtemps à des fins de vérification.

15. INSTRUCTIONS ET DIRECTIVES :

Je dois utiliser la Carte et les Guichets conformément aux instructions et directives de la Banque. La Banque ne pourra être tenue responsable des retards, dommages ou inconvénients causés par le défaut de fonctionnement de ma Carte ou d'un Guichet.

16. USAGE :

Sauf l'exception prévue à l'article 17, l'usage des Guichets ou de la Carte est entièrement à mes risques et la Banque n'est aucunement responsable des accidents, agressions, vols, pertes ou dommages que je pourrais subir lors de l'utilisation d'un Guichet, que ce Guichet soit situé ou non dans un endroit appartenant à la Banque.

17. RESPONSABILITÉS DU DÉTENTEUR :

Cette section s'applique à toutes les pertes se produisant aux Guichets ou lors de l'utilisation de ma Carte, y compris de la fonction de paiement sans contact :

- a) **Pleine responsabilité.** Je reconnais être responsable de toutes les opérations effectuées avec mon autorisation, des transactions résultant d'une erreur à l'entrée de données, si je fais des dépôts frauduleux ou sans valeur ou lorsque je contribue involontairement à une utilisation non autorisée et que je ne collabore pas ultérieurement avec la Banque ou un corps d'enquête.
- b) **Responsabilité limitée.** Je suis responsable des pertes jusqu'à ma limite de retrait quotidienne chaque jour où des pertes se produisent et lorsque je contribue à une utilisation non autorisée de ma Carte par exemple, lorsque je ne respecte pas les engagements des articles 2 et 18. Toutefois, je serai responsable pour les pertes excédant le solde de mon Compte lorsque j'ai une marge de crédit ou une protection de découvert sur le Compte ou liée au Compte ou si le retrait est fait suite au dépôt d'un effet frauduleux ou sans valeur.
- c) **Aucune responsabilité.** Je ne suis pas responsable des pertes attribuables à des situations indépendantes de ma volonté, incluant celles dues à des défauts techniques, celles dues aux erreurs de la Banque ou dues à tout problème de fonctionnement du système ou lorsqu'il incombe à la Banque d'empêcher l'usage non autorisé de ma Carte tel que lorsque j'ai avisé la Banque de la perte ou du vol de ma Carte ou que je crois ou soupçonne que quelqu'un connaît mon NIP ou lorsque la Carte est annulée ou expirée. En autant que je collabore avec la Banque lors de toute enquête ultérieure, je ne suis pas responsable des pertes attribuables à une utilisation non autorisée de ma Carte lorsque j'ai involontairement contribué à une telle utilisation, ni des pertes attribuables à un vol ou si j'ai été contraint à agir par la supercherie, la force ou l'intimidation, (en autant que j'ai respecté les conditions des articles 2 et 18).

18. PERTE OU VOL / DIFFICULTÉS D'UTILISATION DE LA CARTE :

Je dois contacter, sans délai, le Centre Télébancaire de la Banque :

- Si j'ai perdu ou l'on m'a volé ma Carte ou si je soupçonne qu'une autre personne connaît mon NIP, utilise ma Carte ou le numéro sur ma Carte.
- Si je rencontre des difficultés avec l'utilisation de ma Carte.

Pour rejoindre le Centre Télébancaire, composez le 514 252-1846 à Montréal ou le 1 800 252-1846 ailleurs au Canada, 24 heures par jour, 7 jours sur 7.

19. RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS :

Je dois respecter le processus suivant pour signifier toute opération non autorisée :

- a) Si un problème quelconque se pose au cours d'une opération effectuée au moyen de ma Carte, j'essaie d'abord de le régler avec ma succursale ;
- b) Une fois le problème signifié, la Banque me contactera au plus tard dans un délai ne dépassant pas dix (10) Jours ouvrables. La succursale fera enquête sur l'opération concernée et me répondra dès que possible. Durant la période d'enquête, la Banque pourra me demander de produire une déclaration écrite et ceci aura pour effet de suspendre le délai d'enquête jusqu'à la réception d'une telle déclaration ;
- c) Lorsque le problème ne peut être réglé à la suite de la première demande, j'obtiendrai de ma succursale la brochure « À votre satisfaction » qui détaille comment soumettre toute plainte ou commentaire.

20. LIMITATION DE NOTRE RESPONSABILITÉ :

La Banque n'est en aucun cas, même en cas de négligence, responsable de tout dommage particulier, indirect, accessoire, spécial, punitif, exemplaire ou similaire, ni des dommages ou pertes que j'ai subis en raison :

- a. des actions ou de l'omission d'agir d'une tierce partie;
- b. des erreurs, omissions ou inexactitudes contenues dans toute donnée ou tout renseignement que j'ai fournis ou toute donnée ou tout renseignement qui m'ont été fournis par une tierce partie;
- c. tout retard, toute erreur, toute interruption ou tout échec de la Banque à remplir ou honorer l'une de ses obligations envers moi en raison d'une cause indépendante de sa volonté, de tout mauvais fonctionnement du système ou de toute panne technique;
- d. tout retard ou toute incapacité à accéder ou à utiliser les systèmes de la Banque (y compris les frais, comme les frais de retard de paiement ou tout intérêt supplémentaire que je devrais verser à une tierce partie).

Je dégage la Banque de toute responsabilité quant à la qualité des marchandises ou à l'exécution des services obtenus au moyen de la Carte. Je réglerai directement avec le marchand tout différend pouvant subvenir.

21. CHANGEMENTS EFFECTUÉS PAR TÉLÉPHONE :

Sous réserve de l'acceptation de la Banque, je peux effectuer par téléphone des modifications aux montants de limites imposées par la Banque. Je peux également effectuer les modifications suivantes par téléphone : désactiver ou subséquemment activer la fonctionnalité de paiement sans contact, ou demander à ce que la Banque modifie le compte auquel la Carte est liée. Toutes les modifications ainsi effectuées auront la même portée juridique que si je les avais signées.

22. CODE DE PRATIQUE CANADIEN POUR LES SERVICES DE CARTE DE DÉBIT :

La Banque adhère volontairement au Code de pratique canadien des services de cartes de débit (le « Code ») et offre un degré de protection des consommateurs similaire à celui offert par ce Code. Je peux consulter le Code sur le site Web de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada.

23. FLASH INTERAC^{MD±} :

Si ma Carte inclut une fonction de paiement sans contact, je vais recevoir ma Carte avec cette fonctionnalité activée. Si j'ai demandé à ce que cette fonctionnalité soit activée sur ma Carte courante, toute Carte de remplacement aura également la fonction de paiement sans contact Flash *Interac* d'activée. Je peux demander à ce que la fonction de paiement sans contact Flash *Interac* soit désactivée en contactant le Centre Télébancaire de la Banque. Si j'ai demandé à ce que cette fonctionnalité soit désactivée sur ma Carte courante, toute Carte de remplacement aura la fonction de paiement sans contact Flash *Interac* d'inactivée. Je peux demander à ce que la fonction de paiement sans contact Flash *Interac* soit activée en tout temps en contactant le Centre Télébancaire de la Banque. Il n'y a pas de frais applicables à l'activation ou la désactivation de la fonction de paiement sans contact Flash *Interac* sur ma Carte, mais il peut y avoir des frais reliés à l'utilisation de la Carte, tel que prévu aux présentes.

Pour rejoindre le Centre Télébancaire, composez le 514 252-1846 à Montréal ou le 1 800 252-1846 ailleurs au Canada, 24 heures par jour, 7 jours sur 7.

24. ENTENTE :

La présente Entente s'ajoute mais ne se substitue pas aux ententes et conditions régissant tous les Comptes et produits que je détiens ou pourrai détenir à la Banque.

25. DROIT APPLICABLE :

Cette Entente sera régie conformément aux lois applicables dans votre province ou territoire de résidence ainsi qu'aux lois fédérales applicables.

26. SIGNATURE ET ACCEPTATION :

L'utilisation de la Carte atteste et constitue la preuve que j'ai lu, compris et accepté les modalités et conditions de la présente Entente. Je m'engage à respecter les obligations concernant l'Entente relative à l'utilisation d'une carte de débit dont j'ai pris connaissance et dont une copie m'a été remise ce jour par la Banque. J'utiliserai ma Carte de manière responsable et selon les modalités imposées par la présente Entente ou toute autre modalité ou condition que la Banque peut communiquer de temps à autre.

± La marque de commerce suivante appartient de façon exclusive à son propriétaire, Interac Corp., et est utilisée par la Banque Laurentienne du Canada sous licence : Flash *Interac*^{MD±}

AGREEMENT GOVERNING THE USE OF A DEBIT CARD

Laurentian Bank of Canada (the “**Bank**”), grants you the privilege of using automated banking machines, point of sale terminals and other equipment (individually or collectively referred to as the “**ABM(s)**”) that may be accessed with your Card, with or without a PIN, for transaction purposes. In return, you confirm you have read and understood the terms and conditions of this Agreement and you agree to be bound by them.

1. DEFINITIONS:

For the purposes of this Agreement, the following terms and expressions are defined as follows:

“**Account**” refers to any personal deposit account that I have opened at the Bank, solely or with other persons (“**Joint Holders**”) (when applicable), or for which I act as the attorney, guardian (tutor), curator, advisor, agent, liquidator, trustee or any other administrator of the property of others (when applicable) (“**Representatives**”);

“**Agreement**” or “**Entente**” refers to this agreement governing the use of the automated banking machines and debit card, as amended, modified, updated or replaced from time to time

“**Card**” refers to my debit card, which remains the property of the Bank, issued to me by the Bank to enable me to transact at ABM’s with the use of a PIN, or in some cases without a PIN, such as with Interac Flash®±, a contactless payment.

“**I, me, my**” refers to the holder of the Card.

“**Interac Flash®±**” This is a contactless feature that may be added to the Card that allows me to make purchases or transactions at merchants in Canada that have an Interac Flash enabled reader without a PIN. Interac Flash transactions are only for the payment of goods and services.

“**PIN**” refers to the confidential personal identification number of my Card.

“**Point of Sale**” refers to the place where I purchase goods or services with my Card using an ABM at a participating merchant.

2. CONFIDENTIALITY OF THE PIN:

I am responsible for the safekeeping of my Card and of my PIN. I agree to keep my PIN confidential and to not disclose it to anyone, including financial institution employees, law enforcement agencies or even close friends or family members. In particular, I will not write my PIN on my Card or on an easily accessible document (for example, on a document kept in my wallet or purse). I agree not to use as my PIN a combination of numbers which can be easily guessed or discovered, such as (but not limited to) a PIN referring to my name, address, phone number, date of birth or Social Insurance Number or a part thereof or those of a person close to me. I will use my free hand or my body to shield the entry of my PIN at an ABM.

For certain transactions, I may use the contactless payment feature on my Card (if equipped) to do an Interac Flash transaction (upon request this feature can be deactivated), but I will have the same rights and responsibilities under this Agreement as if I had used my Card with my PIN.

3. REMOVAL OF EQUIPMENT:

The Bank may, at its sole discretion and without prior notice, remove all or some of its ABMs or cancel the use thereof and shall not be liable or responsible for any losses and damages resulting therefrom.

4. AMENDMENT OF THE AGREEMENT:

The Bank may, at any time, amend the terms and conditions of and the services covered by this Agreement by posting the amendments in the branches, at its ABMs, on its website or, if I receive a statement, by written or electronic notice. A copy of the amendments will be available in Bank branches. If the Bank sends me a notice, they will send it to the address in its records. The amendments will enter into effect ten (10) days after the posting date or the date of the notice. The use of my Card after the effective date of an amendment constitutes an acceptance by me of the amendments made to the Agreement.

5. CANCELLATION OF THE AGREEMENT AND OF THE CARD:

I must not use an ABM with my Card in a fraudulent or illegal manner or in a way that might jeopardize the security, integrity and efficiency of the systems of the Bank. The Bank may, without prior notice, cancel the use of my Card or reduce the benefits related thereto (for example, the withdrawal limit, debit Card limit, amount available on deposit), should I fail to abide by my obligations under this Agreement or the Financial Services Application (as amended, modified, updated or replaced from time to time). In all other cases, the Bank may withhold or revoke my Card at any time by means of a written notice. If this Agreement has ended, my obligations continue until they have been completely satisfied.

6. CHARGES:

Fees and service charges may apply for using the Card at an ABM, as disclosed at the time I signed up for the services, and/or as indicated in the "My Money" Guide, and as posted in the branches or on the Bank's website. I authorize the Bank to withdraw directly from my Account all service charges posted in the branches and relating to the Card or ABMs. Fees and service charges may be amended at any time upon notice.

7. REFUSAL TO HONOUR:

I release the Bank of all liability should my Card not be honoured, regardless of the reasons given by the merchant to whom it is presented or if my Card is not accepted at an ABM. This includes where the Bank cancels or temporarily de-activates my Card or declines to authorize a transaction because the Bank has detected activity in my Account or the use of my Card that the Bank considers to be unusual.

8. INSTRUCTIONS:

All ABM transactions will be debited from or credited to my Account according to my instructions at the time of the transaction. The transaction slip produced and issued by the ABM shall constitute my written instructions.

9. TIME OF TRANSACTIONS :

All transactions carried out before 8:45 p.m. will be recorded on the same day. Transactions as of that time will be recorded on the following day.

10. VERIFICATION :

The use of my Card and PIN are subject to the Bank's verification and acceptance. I understand that the contents and amounts of the envelopes used for a transaction, of any deposit used for a transaction or any amount deposited to my Account through an ABM are subject to the Bank's verification and approval.

11. PROOF OF TRANSACTIONS:

The Bank's statements and records pertaining to any ABM transactions and the verification of the contents of envelopes inserted into the ABMs or of any amount deposited to my Account through an ABM shall be proof of the executed transactions.

12. LIMITS:

The Bank may set one or more limits that will apply to the use of the Card. The Bank may change a limit or introduce new limits, with or without notice. Some of these limits are daily limits including the following:

- **Withdrawal Limit:** the maximum amount I can withdraw in cash at an ABM in one day. I cannot make daily withdrawals from an ABM which exceed the limit established by the Bank.
- **Debit Card Limit:** - the maximum daily limit for purchases made at a Point of Sale with the Card. I cannot make daily purchases which exceed the limit established by the Bank. The Debit Card Limit includes the Interac Flash®± Limit.
- **Interac Flash®± Limit:** - the maximum limit for purchases per transaction made using the Interac Flash contactless feature. I cannot make purchases using this feature which exceed the limit established by the Bank. For added security, every time I reach that limit, I will be asked to swipe or insert my Card and enter my PIN in order to complete the transaction. Upon successful completion of the transaction, the count on my contactless Point of Sale purchases or transactions with Interac Flash®± will be reset to zero. In addition, the Debit Card Limit indicated above includes the Interac Flash®± Limit such that even if a purchase is lower than the Interac Flash®± Limit it shall not be permitted if the daily Debit Card Limit is reached.
- Limits on transfers from the Accounts or the use of my Card in any one day.

The Bank will tell me what my initial Withdrawal Limit, Debit Card Limit and Interac Flash®± Limit are. Upon request and where possible, the Bank will let me choose the limits that best suit my needs within a range of limits the Bank will set.

13. WITHDRAWALS BEFORE VERIFICATION:

No amount deposited to my account may be withdrawn until it has been verified by the Bank, with the exception of the "Amount Available on Deposit" specified by the Bank. Prior to such verification, I may withdraw the lesser of the amount of the deposit or the "Amount Available on Deposit."

14. FUNDS OF HOLDING POLICY:

I agree that, in compliance with its Funds Holding Policy, which is available in the "My Money" Guide, the Bank may hold funds that result from the deposit of any instrument, amount or cheque in my Account. In some cases, the cheque amount or instrument may be held longer due to verification purposes.

15. INSTRUCTIONS AND GUIDELINES:

I will comply with the Bank's instructions and guidelines regarding the use of the Card and the ABMs. The Bank will not be liable or responsible for any late payments, damage or inconvenience which result from the malfunctioning of the Card or an ABM.

16. USE:

Other than the exceptions provided in section 17, use of ABMs or the Card is entirely at my own risk and the Bank will not be liable or responsible in any way for any accident, assault, theft, loss or damage sustained by me while using an ABM, whether the ABM is located on the Bank's premises or elsewhere.

17. CARDHOLDER LIABILITY:

This section applies to losses which occur at an ABM or when using the Card, including contactless payment:

- a) **Full liability:** I understand that I am responsible for all transactions made with my authorization, for transactions resulting from entry error, when I make fraudulent or worthless deposits or when I unintentionally contribute to an unauthorized use if I do not subsequently cooperate with the Bank or another investigative body.
- b) **Limited liability:** I am responsible for losses up to my daily limit for each day losses occur when I contribute to an unauthorized use of my Card, for example, when I do not respect the undertakings of sections 2 and 18. I can however be responsible for losses which exceed my Account balance if I have a line of credit or an overdraft protection on the Account or linked to the Account or if the withdrawal is made subsequent to a fraudulent deposit or worthless deposit.
- c) **No liability:** I am not responsible for losses resulting from other losses beyond my control, including, due to technical problems, the Bank's errors or system malfunctions or were the Bank is responsible for preventing the unauthorized use of the Card such as when I have reported to the Bank that the Card is lost or stolen, that the Card is cancelled or expired or that I think or suspect someone else knows my PIN. Providing I collaborate with the Bank in any subsequent investigation, I am not responsible for losses attributable to unauthorized use of my Card where the I have unintentionally contributed to such use, or losses which occur because I have been the victim of trickery, force, intimidation or theft (as long as I have complied with the terms and conditions of sections 2 and 18).

18. LOSS OR THEFT/DIFFICULTIES USING THE CARD:

I must contact the LBC Telebanking Centre right away if:

- My Card was lost or stolen or if I think someone knows my PIN, is using my Card or the Card number.
- I encounter difficulties when using my Card.

To contact the Telebanking Centre, call 514-252-1846 in Montreal or 1-800-252-1846 elsewhere in Canada, 24 hours a day, 7 days a week.

19. RESOLUTION OF DISPUTES:

I undertake to comply with the following process to report any unauthorized transaction:

- a) If any problem whatsoever is encountered when performing a transaction using my Card, I will first attempt to resolve the problem with my branch;
- b) Once the problem has been reported, the Bank will reach out to me in a delay of no more than ten (10) Business Days. The branch will conduct an investigation into the transaction and report its findings to me as soon as possible. During this period, I may be asked to provide a written statement to the Bank which shall delay the investigation until such a statement is received;
- c) When the problem cannot be resolved following the initial request, I will obtain from my branch the "Achieving Customer Satisfaction" brochure, which explains how to file a complaint or forward comments.

20. LIMITATION OF BANK LIABILITY:

In no event, even if the Bank is negligent will the Bank be liable for any incidental, indirect, consequential, special, aggravated, punitive, exemplary, or similar damages. In no event, even if the Bank is negligent, will the Bank be liable for losses or damages to the Client caused by:

- a. the actions of or failure to act by a third party;
- b. mistakes, errors, omissions, inaccuracies contained in any data or information given by me to the Bank and any data or information provided to me by a third party;
- c. any delay, error, interruption or failure by us to perform or fulfill any of the Bank's obligations to me due to any cause beyond the control of the Bank, any system malfunctions or any technical failures;
- d. any delay or inability to access or use the systems of the Bank (including any charges such as late payment fees or additional interest I may have to pay to a third party).

I release the Bank of all liability with respect to the quality of the merchandise or the provision of services obtained using the Card. I will settle directly with the merchant any disputes that may arise.

21. CHANGES MADE OVER THE PHONE:

Subject to the Bank's approval, I may change over the telephone the limits established by the Bank. I may also make the following requests over the phone: I may request that the Bank disables or subsequently enables the contactless payment feature or that the Bank change the account to which the Card applies. All such changes shall have the same legal implications as though I had signed a document to this effect.

22. CANADIAN CODE OF PRACTICE FOR CONSUMER DEBIT CARD SERVICES:

The Bank voluntarily adheres to the Canadian Code of Practice for Consumer Debit Card Services (the "Code") and provides a level of consumer protection similar to that provided by this Code. I can view the Code on the Financial Consumer Agency of Canada website.

23. INTERAC^{MD±} FLASH – ENABLING AND OPTING OUT:

If my Card is equipped with the contactless payment feature, I will receive my Card with this feature enabled. If I requested enabling this feature on my current Card, any replacement Card will also have the Interac Flash feature enabled. I can have Interac Flash disabled on my Card by contacting the Bank's Telebanking Centre. If I request disabling this feature, any replacement Card issued after the request will have the Interac Flash feature disabled. I can request enabling the Interac Flash feature at any time by contacting the Bank's Telebanking Centre. There is no charge to have the Interac Flash feature added, disabled or enabled on my Card, but charges for the use of the Card may apply, as indicated in this Agreement.

To contact the Telebanking Centre, call 514-252-1846 in Montreal or 1-800-252-1846 elsewhere in Canada, 24 hours a day, 7 days a week.

24. AGREEMENT:

This Agreement adds to but does not substitute itself for the agreements and terms and conditions governing all other Accounts or products that I now hold or may hold in the future with the Bank.

25. GOVERNING LAWS:

This Agreement will be governed in accordance with the laws of the province or territory in which I reside, as well as the applicable federal laws.

26. LANGUAGE:

Je reconnais que la version française de la présente Entente GAB m'a été remise et avoir expressément exigé que la présente Entente GAB soit signée dans la langue anglaise, et que les documents y étant rattachés me soient transmis dans la langue anglaise / I acknowledge having been remitted the French version of the Agreement and having expressly requested to give my consent to same in their English version, and to receive any document related thereto in English.

27. SIGNATURE AND ATTESTATION:

Use of the Card is proof that I have read, understood and accepted the terms and conditions of this Agreement. I agree to abide by the obligations regarding the Agreement, which I have read and a copy of which has been given to me on this day by the Bank. I will use my Card responsibly and in accordance with the terms and conditions imposed by this Agreement or any other terms and conditions which the Bank may issue from time to time.

The following trademark is exclusive to its respective owner, Interac Corp., and used by Laurentian Bank of Canada under license: *Interac Flash*[®]